

Note de service

DESTINATAIRES : Tout le personnel infirmier et inhalothérapeutes du CISSS de la Montérégie-Ouest pôle 2 (Jardins Roussillon)

EXPÉDITRICE : Sandra Chapados, chef du département de pharmacie

DATE : 2023-02-03

OBJET : **Interruption du réseau de télécommunications de l'Hôpital Anna Laberge, le 7 février 2023, de 21 h à 23 h 59 et impact pour la pharmacie**

Des travaux seront effectués sur le réseau de télécommunications de l'Hôpital Anna-Laberge **le 7 février 2023, de 21 h à 23 h 59.**

Veuillez prendre note du plan de contingence ci-dessous durant l'interruption :

IMPRESSION DES FADM ET DES SOMMAIRES MÉDECINS :

- **Hôpital Anna-Laberge** : Les impressions automatisées seront devancées à 20 h.
- **CHSLD** : Si des FADM doivent être imprimées, veuillez le faire avant 20 h.

GESPHARX ET PANDAWEB

- Il ne sera pas possible d'accéder à Gespharx et Pandaweb durant les travaux.
- Toutes les impressions manuelles devront être lancées au maximum pour 20 h.
- Les demandes de produits manquants devront être acheminées uniquement à la fin des travaux.

NUMÉRISATION :

Étant donné que la sauvegarde des informations dans les numériseurs ne peut être assurée, il est demandé de ne pas numériser d'ordonnances durant la période complète des travaux pour éviter les pertes d'informations.

CABINETS

- Les cabinets ne seront pas connectés au serveur. Il sera possible d'utiliser les cabinets en mode manuel pour le retrait de la médication.
- La biométrie ne sera pas disponible pour y accéder. **Vous devrez utiliser manuellement votre mot de passe. Si vous avez oublié ce mot de passe :**
 - pour les cabinets ACUDOSE-> veuillez remplir le formulaire joint à ce courriel et nous le transmettre le plus tôt possible pour la réactivation.
 - pour les cabinets TOUCHPOINT -> l'assistante peut faire la réactivation de votre mot de passe.
- Le système d'interface entre l'ADT et le cabinet ne sera pas fonctionnel. Aucune nouvelle admission ne sera faite aux cabinets. Ci-joint 2 procédures pour effectuer une admission manuellement d'un usager.
- Les ordonnances ne seront pas transmises aux cabinets durant cette période